

Dans le cadre de
la semaine verte

Du 18 au 25 mai 2026



Jusqu'au **6 avril 2026**

CONCOURS PHOTO

VIVANT

*Captez l'essence
du vivant !*



www.ville-lepellerin.fr

Le
Pellerin
Ville nature et active



Jusqu'au **6 avril** 2026

CONCOURS PHOTO

VIVANT



Captez l'essence du vivant !

Concours gratuit et ouvert à tous !

La nature du Pellerin regorge de vie sous toutes ses formes :
le frémissement d'une feuille, le vol d'un oiseau, la force tranquille d'un arbre,
la discrétion d'un champignon ou encore la complicité
entre humains et nature...

**Du 18 au 25 mai 2026, à l'occasion de la 5^{ème} édition de la Semaine verte,
la Ville du Pellerin vous invite à célébrer cette vitalité à travers votre regard,
votre sensibilité et votre créativité.**

En effet, que vous soyez amateur ou passionné de photographie,
partez à la découverte des milieux naturels du Pellerin et
partagez votre vision du monde vivant qui nous entoure.

**Les photographies seront exposées à la médiathèque
et soumises au vote du public du 15 au 29 avril.**

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 - Objet du concours

Dans le cadre de la 5^{ème} édition de la semaine verte qui se déroulera du lundi 18 au lundi 25 mai 2026, la ville du Pellerin propose un concours photos sur le thème « VIVANT ».

L'objet de ce concours est de mettre en valeur le vivant de la commune du Pellerin et les relations que nous pouvons entretenir avec celui-ci. C'est un appel à explorer le monde vivant : animal, végétal, champignons... En outre, les milieux naturels de la commune seront le terrain de jeu de ce concours.



Article 2 - Conditions générales de participation

La participation à ce concours est gratuite et suppose l'acceptation du présent règlement.

La participation peut être individuelle, en famille, ou en groupe (école, association, entreprise...) et est réservée aux photographes amateurs. Les participants mineurs devront être inscrits par l'intermédiaire de leur responsable légal.

En participant au concours, le photographe amateur doit impérativement :

- ▶ être l'auteur de la photographie ;
- ▶ disposer de l'accord écrit des personnes photographiées si celles-ci sont identifiables sur la photo ;
- ▶ prendre la photo dans la commune du Pellerin ;
- ▶ justifier d'un comportement ne portant atteinte ni aux personnes, ni aux espèces vivantes, ni aux milieux naturels.

Pour participer

Joindre le bulletin de participation et la photo à l'adresse **transitionecologique@ville-lepellerin.fr**

- ▶ par mail (si - de 10 Mo)
- ▶ par wetransfer (si + de 10Mo)

Bulletin de participation disponible dans les accueils municipaux ou téléchargeable sur www.ville-lepellerin.fr

Article 3 - Conditions techniques

- ▶ **Une seule photo** par participant.
- ▶ Les photos retenues seront imprimées au format 60 x 45 cm, correspondant au format 4/3 sur les téléphones. Les photos prises en format 3/2, 16/9 ou tout autre format seront centrées et pourront être rognées sur les côtés.
- ▶ Les photos seront en haute qualité, au format jpg (faible compression afin de préserver une qualité d'impression maximale).
- ▶ Format paysage (horizontale) ou portrait (verticale).
- ▶ Les photographies ne devront pas être retouchées, sans modification des couleurs et vierges de toute signature, bord, cadre ou annotation.
- ▶ Chaque photo sera accompagnée d'une légende comportant : un titre, si possible « accrocheur » de 60 caractères maximum espaces compris, et le lieu de prise du cliché (lieu-dit ou rue).



Article 4 - Utilisation des photographies

Le participant s'engage à céder les droits d'utilisation de ses images. La ville du Pellerin pourra utiliser gratuitement le nom et la photo du participant pour toute utilisation sans limitation de durée. Aucune rémunération ne sera due à ce titre (exposition, publication papier ou web ou tout support de la ville...).

En aucun cas, la Mairie du Pellerin ne cédera les photos à des tiers.

Article 5 - Calendrier et horaires



Ce concours respectera le calendrier suivant :

- **Lundi 6 avril à minuit** : Clôture des candidatures.
- **Du mercredi 15 au mercredi 29 avril** : Exposition à la médiathèque du Pellerin et vote du public.

Horaires de la médiathèque

Médiathèque George-Sand - Allée George-Sand - 02 51 79 81 90

- **Mardi** : 14h30 - 19h
- **Mercredi** : 10h - 13h / 14h30 - 18h
- **Vendredi** : 10h - 13h / 14h30 - 18h
- **Samedi** : 10h - 13h / 14h30 - 17h
- **Mardi 19 mai** : Annonce des résultats.
- **À partir du mardi 19 mai** : Exposition en plein air des photos retenues (format 60 x 45 cm)



Article 6 - Dotation

Les 2 photos ayant remporté le plus de voix lors du vote du public, remporteront au hasard l'un des prix suivants :

- 1 bon d'achat d'une valeur de 100€ chez Lindy's photo,
 - 1 bon d'achat d'une valeur de 100€ chez Le miroir d'images,
- tous deux photographes au Pellerin.

Les photos agrandies et exposées, pourront être récupérées par leurs propriétaires à l'issue de l'exposition.



Pour plus d'infos...

Service Transition écologique de la Ville
transitionecologique@ville-lepellerin.fr
02 40 04 56 00

